



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 3 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trois mai, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, Maire.

Étaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés : Catherine ALBERT donne pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Hicham EL BAHRI donne pouvoir à Grégoire JAUNEAULT, Pierre DEVIGILI donne pouvoir à Laurence BROSSARD, Jeanne LEMOINE donne pouvoir à Jean-Louis EZECHIEL, Daniel RAULT donne pouvoir à Didier ROUGER, Hervé ROLLAND donne pouvoir à Maryline TESSIER, Claire VIAL donne pouvoir à Carole DIARD.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 38 / votants : 45.

Madame Michelle CHARTIER a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil de la démission de Monsieur Axel HIMILY reçue le 4 avril 2022. Le conseil municipal accueille donc Monsieur Eric DE COQUERAUMONT pour le remplacer.

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la séance précédente du 5 avril 2022 qui n'appelle pas de commentaire. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations d'attribution confiées par le Conseil Municipal.

### **I - DOSSIER**

---

#### **PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE**

Monsieur Paul OPREA, adjoint en charge du pôle Grandes mutations et innovation de l'action publique, expose que la communauté urbaine Angers Loire Métropole (ALM) s'est dotée d'un projet alimentaire territorial (PAT), approuvé en décembre 2021. Celui-ci s'articule autour de 3 objectifs :

- Structurer l'offre alimentaire locale, de qualité et de proximité
- Soutenir les initiatives locales et en impulser de nouvelles
- Favoriser les filières alimentaires durables (produits locaux, de saison, bio...) et accessibles à tous

La commune a été partie prenante lors de son élaboration et a souhaité décliner les objectifs à l'échelle de son territoire, au travers d'actions adaptées à la réalité de l'activité agricole locale, à l'offre alimentaire existante dans les sept communes déléguées et à l'ambition partagée pour améliorer l'offre de restauration collective.

Monsieur OPREA spécifie qu'en vue de conserver la cohérence avec le travail effectué à l'échelle de la communauté urbaine, la Chambre d'Agriculture a accompagné la démarche, pilotée depuis son démarrage en mars 2021 par le COPIL Transition écologique.

Trois phases se sont succédé dans la construction de ce projet, tout d'abord un temps de diagnostic, puis des ateliers de concertation où plus de 60 acteurs locaux se sont exprimés sur leurs attentes, enfin un travail du COPIL pour préciser, classer et prioriser les objectifs et les actions.

La présente stratégie agricole et alimentaire a donc été construite avec la participation des agriculteurs, des acteurs économiques comme les artisans et commerçants, ainsi que des agents de la restauration municipale et des parents d'élèves.

Monsieur OPREA présente la manière selon laquelle les actions à conduire seront progressivement déclinées selon les enjeux et objectifs définis tout au long du mandat autour de trois thématiques :

- L'activité agricole

- L'offre alimentaire
- La restauration collective municipale.

### **Sur le plan de l'activité agricole :**

Monsieur OPREA expose que la surface agricole de Loire-Authion représente 7 300 ha. On compte 110 entreprises agricoles totalisant 2 460 salariés et 174 exploitations. Seule 4% de la surface agricole est exploitée en mode bio, contre 14-16% au niveau d'Angers Loire Métropole.

56% des agriculteurs de Loire-Authion ont plus de 50 ans, ce qui induit un important renouvellement des acteurs dans les prochaines années. Il s'agit pour la collectivité d'accompagner le changement à venir, accompagner les agriculteurs dans leur activité et la pérennisation de leurs exploitations ainsi que dans le développement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

### **Enjeux :**

#### -Préserver le foncier agricole :

- Protéger les surfaces à enjeux, notamment l'élevage et la production bio
  - En repérant les surfaces à enjeux
  - En les protégeant via des zones agricoles protégées (ZAP), des périmètres de protection des espaces agricoles et naturels (PEAN) en se fixant un objectif de 30 ha à atteindre
  - En dressant un état des lieux de la réserve foncière communale
  - En établissant un cahier des charges pour les attributions de la réserve foncière communale en lien avec les attentes communales (bio, élevage, maraîchage)
  - En communiquant sur la volonté communale d'augmenter la réserve auprès des exploitants en transmission.

#### -Maintenir le tissu agricole dense et diversifié :

- Accompagner les projets d'installation
  - En identifiant les exploitations à transmettre (prioritairement dans le secteur de l'élevage) pour le renouvellement
  - En projetant de créer une pépinière d'entreprises agricoles (ex. Terralab) (objectif: deux installations de personnes non issues du milieu agricole avant la fin du mandat)
  - En mobilisant la réserve foncière pour la pépinière et pour la consolidation des entreprises existantes et en lien avec le cahier des charges
- Conforter les entreprises existantes
  - Par la communication sur le rôle et l'impact positif sur l'environnement de l'agriculture, de l'élevage en priorité
  - En proposant aux agriculteurs d'être prestataires pour certains travaux de la commune
- Développer et promouvoir l'offre en produits agricoles de Loire-Authion
  - Par la contribution au financement d'outils de transformation des produits agricoles (appel à projets, appel à manifestation d'intérêt, etc.)

#### -Assurer le renouvellement humain :

- Faciliter le recrutement de main d'œuvre pour les entreprises agricoles
  - Par la participation à des temps de recrutement collectif

Monsieur Jean-Louis EZECHIEL revient sur la facilitation de l'installation des jeunes agriculteurs et s'interroge sur la capacité de la commune à défendre cette action alors que 150 ha de terres, pour partie communales, ont été accordées à une société qui détient déjà 600 ha sur le territoire.

Monsieur le Maire et Monsieur Grégoire JAUNEAULT, adjoint en charge de l'animation du pôle Aménagement, développement et cadre de vie, font état de mise en place de montages juridiques permettant à certaines sociétés, au lieu de s'engager dans une procédure de rachat, de prendre une majorité de parts dans une société venderesse leur permettant de s'exonérer des contraintes liées à résiliation de baux en cours avec les communes et/ou la SAFER.

Monsieur Pierre-Noël MEIGNAN, adjoint en charge de l'agriculture, dénonce vivement ce type de pratiques découlant d'une faille dans le montage des sociétés, qui émergent partout sur le territoire national et qui permettent d'échapper au contrôle des structures et aux autorisations d'exploiter. Il déplore que cette situation grave et sérieuse pour la profession ait empêché l'installation de 2 jeunes agriculteurs locaux. Il évoque également les infractions aux déclarations de certaines cultures ayant été constatées.

Monsieur EZECHIEL dénonce également les méthodes de traitement intensives à l'aide de glyphosate sur ces terrains. Cet aspect est confirmé par Monsieur MEIGNAN qui souligne que la police de l'eau, interpellée à cette occasion, a estimé que cette société ne contrevenait pas à la réglementation ni ne portait atteinte à la nature. Monsieur le Maire déclare que ce dossier complexe capte toute l'attention et la vigilance des élus et que tout sera mis en œuvre pour tenter de faire cesser de telles pratiques.

Monsieur OPREA conclut en soulignant que ce genre de situation renforce tout l'intérêt de mettre en place un cahier des charges au moment de l'attribution de terres agricoles propriétés de la commune.

En réponse à une question de Madame Bérengère POVERT, Monsieur OPREA précise qu'une communication sera portée à la connaissance des agriculteurs ne trouvant pas de repreneur, sur la possibilité offerte par la commune d'acquérir les terres afin de constituer la réserve communale pour permettre à de jeunes agriculteurs de démarrer une activité.

Monsieur EZECHIEL remet en cause l'utilité des acquisitions de matériels aux services techniques pour le fauchage de parcelles communales qui, estime-t-il, va à l'encontre de certaines prestations d'entretien proposées par des agriculteurs sur des terrains communaux situés à proximité immédiate de leurs exploitations. Monsieur JAUNEAULT répond que la commune se doit d'anticiper si cet entretien n'est pas réalisé par des tiers.

### **Au niveau de l'offre alimentaire :**

Monsieur OPREA indique que la commune dispose d'une offre de commerces alimentaires variée et de qualité que les commerçants ont le souhait de développer. Un axe de progression a été identifié dans l'offre de produits locaux ainsi que des produits bio avec un grand potentiel de développement. Le souhait est de maintenir cette dynamique commerciale des bourgs tout en donnant plus de visibilité aux producteurs locaux.

### **Enjeux :**

#### -Rendre l'offre en produits locaux accessible aux acteurs de l'alimentation :

- Animer la mise en relation fournisseurs/acheteurs
  - Par un recensement de l'offre et des acteurs mobilisables
  - En créant une interconnaissance fournisseurs-acheteurs et en l'animant via un club d'entreprises par thématiques
  - En organisant des visites d'entreprises ou d'acheteurs
  - En incitant les fournisseurs à se faire connaître en communiquant sur les possibilités de réponse aux marchés publics : inciter les fournisseurs à participer au sourcing, visites de cantines, rendre accessible les appels d'offres

#### -Conforter l'offre alimentaire en complémentarité avec l'existant :

- Soutenir la mise en place de circuits alimentaires durables et de proximité
  - Par la réalisation, l'analyse de l'état des lieux de l'offre spatiale alimentaire et définir les besoins
  - Par la réflexion sur la dynamique commerciale des centres bourgs délaissés
  - En portant des appels à projet dans les secteurs non desservis en commerces
  - Par la mise en place de tournées de livraison de produits

#### -Sensibiliser à une alimentation durable :

- Promouvoir l'alimentation santé et la lutte contre le gaspillage alimentaire
  - En sensibilisant le grand public à une alimentation « santé » et éducation au goût par la communication sur l'alimentation durable et des événements (ateliers, manifestations, conférences)
  - Par l'initiation du grand public à la lutte contre le gaspillage

*Arrivée de Madame Barbara LEDUC-BARRÉ*

#### -Promouvoir les « produits locaux, produits bio et savoir-faire » de Loire-Authion :

- Inciter les habitants à consommer "Loire-Authion"
  - En mobilisant les commerçants/artisans de l'alimentaire du territoire à faire les produits locaux bruts et transformés

- Par la communication sur l'alimentation bio et locale à l'occasion d'évènements locaux et/ou spécifiques

Monsieur André HOUET constate que les commerçants locaux n'approvisionnent plus, comme auparavant, certains restaurants scolaires, notamment à Brain-sur-l'Authion pour la viande.

Monsieur OPREA, rejoint par Monsieur Frédéric PANNIER, adjoint en charge des finances et de la commande publique, expliquent que cette situation est liée à des conditions d'application du cahier des charges du marché de denrées alimentaires actuellement en vigueur et au respect des dispositions du code de la commande publique. Certaines pratiques liées à des usages locaux qui avaient cours précédemment ne peuvent, de ce fait, plus être poursuivies. Dans le cadre d'un nouveau marché de denrées alimentaires, il conviendra de travailler et rédiger les cahiers de charges permettant d'accompagner les artisans ou commerçants locaux pour répondre au(x) marché(s) public(s).

Monsieur le Maire informe qu'une communication à destination des parents d'élèves sera menée sur la provenance des produits.

A ce sujet, Monsieur EZECHIEL demande si le distributeur de légumes de La Bohalle est approvisionné par des producteurs locaux ou des revendeurs non producteurs interviennent-ils ?

Monsieur JAUNEAULT fait part de l'existence d'une convention passée avec un primeur du territoire pour ce distributeur qui a été agrandi récemment. L'éventuel recours à un ou plusieurs producteurs locaux, comme cela se pratique ailleurs, ne pourrait intervenir avant la fin de la convention actuelle.

### **En matière de restauration scolaire :**

Monsieur OPREA expose que la restauration collective municipale fournit 202 500 repas par an qui sont répartis sur 4 sites de production (Papillotes et Cie, les résidences autonomie d'Andard et de Saint-Mathurin-sur-Loire et le restaurant municipal de Brain-sur-l'Authion). Il indique que l'objectif est de proposer un niveau de service identique sur ces sites et de tendre vers le respect de la loi EGAlim (au moins 50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio).

### **Enjeux :**

-Développer les propositions des restaurants municipaux en lien avec les exigences de la loi EGAlim et les ambitions de Loire-Authion :

- Harmoniser l'offre de repas collectifs municipaux pour les 7 communes déléguées
  - Par la conduite d'une étude de faisabilité sur l'adaptation des sites de production de la restauration municipale et les possibilités d'internalisation
- Introduire davantage de produits bio et locaux et tendre progressivement vers 100% bio et/ou local
  - En quantifiant les produits introduits actuellement (point de référence) et atteindre les exigences de la loi EGAlim
  - Par le développement des produits bio et locaux dans les approvisionnements et la diversification des sources de protéines pour tendre vers 100 % produits locaux et / ou bio)
- Engager des collaborations entre cuisines municipales
  - Par la formation des personnels municipaux : chefs de cuisine à la confection de repas végétariens, à la cuisine évolutive, alternative, mais aussi les personnels de service
  - Par l'organisation de temps d'échanges métiers et de temps de complémentarité entre les restaurants
- Accompagner la découverte des goûts/saveurs/nouveaux aliments
  - En organisant des animations dans les écoles autour la cuisine évolutive, la cuisine nourricière, le gaspillage alimentaire, la diversification protéique par le biais d'actions de communication pouvant faire intervenir des producteurs.

Pour répondre à la question de Monsieur Bernard PANNEFIEU, Madame Maryline TESSIER explique que la cuisine évolutive et alternative correspond à des techniques culinaires mettant en œuvre des modes de cuisson différents et l'utilisation de protéines végétales notamment.

Monsieur OPREA expose que la gouvernance de ce projet est assurée par le Comité de Pilotage (COFIL) Transition écologique qui s'appuiera sur 3 groupes de travail chargés, chacun selon les thématiques, d'engager les actions et leur suivi en lien étroit avec Angers Loire Métropole.

## II - RESSOURCES

---

### Transition écologique

#### **N°2022-05-01 : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS DU PROJET AGRICOLE ET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE**

A la suite de la présentation du dossier, notamment des enjeux, des objectifs recherchés et des actions à entreprendre, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le programme d'actions du projet agricole et alimentaire de territoire et s'engage à le mettre en œuvre.

### Finances – Commande publique

#### **N°2022-05-02 : VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS A ANGERS LOIRE MÉTROPOLE POUR DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur Patrick CHARTIER, représentant de la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire et d'Angers Loire Métropole (ALM), expose qu'ALM a décidé d'une participation forfaitaire des communes aux opérations d'enfouissement du réseau d'électricité basse tension et préparation de la rénovation de l'éclairage.

L'enfouissement des réseaux de télécom reste à la charge des communes.

L'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension est financé par le SIEML sur la partie concession de distribution d'électricité et par ALM sur le volet énergie.

La participation forfaitaire sur la base de 25 % du montant restant à charge d'ALM (travaux d'enfouissement réseau éclairage et préparation de la rénovation) est confirmée et est appelée par fonds de concours.

Le fonds de concours est calculé à partir des montants estimatifs à charge d'ALM, les sommes réellement appelées peuvent être ajustées pour tenir compte du montant réel à la baisse ou à la hausse, dans ce dernier cas dans la limite de 5 %.

Le montant du fonds de concours appelé à Loire-Authion est de 66 737,30 €. Il concerne les opérations suivantes :

1. Travaux d'effacement des réseaux sur la levée Jeanne de Laval à La Bohalle d'un montant de 54 582,86 € pour les réseaux de distribution publique d'électricité et d'éclairage public, mis à la charge d'ALM. L'appel d'un fonds de concours est à hauteur de 11 623,18 €. Ce montant est quelque peu inférieur aux 25 % restant à charge de Loire-Authion, mais concorde avec la délibération d'Angers Loire Métropole.
2. Travaux d'aménagement de la rue Jeanne de Laval à Andard, avec un appel d'un fonds de concours à hauteur de 23 951,62 € pour la tranche 1 (entre la rue du Stade et la rue des Sourdes) et 31 162,50 € pour la tranche 2 (entre la rue des Sourdes et le giratoire de la RD 347).

Le conseil municipal, unanime, approuve le fonds de concours de 66 737,30 € à verser à Angers Loire Métropole.

#### **N°2022-05-03 : ADMISSION EN NON-VALEUR DES CRÉANCES ÉTEINTES ET IRRÉCOUVRABLES**

Monsieur PANNIER informe que le service de recouvrement du service de gestion comptable (SGC), a proposé une liste de créances à admettre en non-valeur. Il précise que les créances non fiscales des collectivités territoriales ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé à 15 €.

Parmi ces créances, il précise que 12 sont inférieures à ce seuil, 1 représente moins de 65 € et 1 s'élève à 935,75 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces créances représentant la somme de 1 057,16 €.

**N°2022-05-04 : MARCHÉ D'ASSURANCES N°2021010 – AVENANT N°1 AU LOT N°1 DOMMAGES AUX BIENS**

Monsieur PANNIER expose qu'une erreur matérielle survenue dans le fichier Excel de l'état du patrimoine est à l'origine d'une erreur dans la superficie totale des biens assurés. Il y a lieu d'établir un avenant n°1 d'un montant de 1 317,69 € TTC avec SMACL Assurances afin de régulariser cette situation et mettre à jour l'état du patrimoine assuré.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve l'avenant à conclure.

**N°2022-05-05 : ASSOCIATION 1000EME DE SECONDES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT**

Madame Myriam BÉRANGER présente le projet du président de l'association 1000<sup>ème</sup> de secondes, habitant de Loire-Authion, d'organiser une exposition et un festival international autour de la photographie sportive, situé principalement "hors les murs" et sur la commune de Loire-Authion. La 1<sup>ère</sup> édition est prévue du 3 juin au 25 septembre 2022. Durant la saison estivale, ce festival en plein air s'exposera en bord de la Loire, au cœur de la commune déléguée de Saint-Mathurin-sur-Loire. Ce festival vise à exposer plus de 150 photos réalisées par 10 photographes professionnels de renommée nationale et internationale. Il sera complété par d'autres événements autour du sport (Nature is Bike, Fête du vélo). Madame BÉRANGER précise qu'il n'existe en France aucune exposition de photos sportives. L'association s'est déjà projetée sur les prochaines années : 2023 autour du rugby avec la coupe du monde en France, 2024 avec les jeux olympiques de Paris.

Elle propose d'accompagner et de soutenir matériellement et financièrement cette association dont le siège social est situé à Loire-Authion pour un montant de 25 000 €, sur la base d'une convention d'objectifs. Le fait de soutenir et se positionner en faveur de cet événement qui suscite l'intérêt d'autres collectivités, contribuera au rayonnement touristique, culturel et sportif de la commune.

Cette convention vise à mettre à disposition pour l'organisation du festival des moyens humains et matériels, des moyens de communication et des moyens financiers.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet est une ambition de Loire-Authion qui pourrait rencontrer un écho national.

Monsieur EZECHIEL demande des précisions sur le budget global que représente ce festival pour la commune, car outre la subvention, la convention fait état de temps d'agents à consacrer à la mise en place de ce festival. Il ajoute que lors du vote du budget 2022, ce dossier n'a pas été évoqué et enfin il s'interroge sur d'éventuels avenants prévus alors que cette manifestation n'est pas mise en place. Madame BÉRANGER déclare que ce dossier a été présenté en commission Culture Animations Loisirs et Tourisme. Monsieur le Maire indique qu'on peut osciller entre 20 et 30 000 €, du même ordre ou quasiment que d'autres manifestations d'envergure telles que la Biennale ou la fête de St Gilles. Il ajoute que par prudence une somme de 50 000 € de subventions non affectées pour les associations a été inscrite au budget 2022 sans préciser à ce moment-là sa destination puisque le projet en question nécessitait d'être affiné, précisé et bien maîtrisé par la commune afin de pouvoir conserver cet événement majeur sur le territoire.

Madame Marie-France RENO, 1<sup>ère</sup> adjointe, précise que les éléments se sont affinés au fur et à mesure des accords de financement obtenus par l'association auprès des différents mécènes et collectivités partenaires, mais aussi des diverses autorisations obtenues de la Direction départementale des territoires (DDT) pour l'installation de cette exposition en bords de Loire. Elle met en avant les partenariats pouvant se mettre en place autour de ce projet avec les différentes associations de la commune, les écoles, la jeunesse du territoire.

Madame Christine DABIN émet des reproches sur le manque de communication au sujet de ce dossier tant en commission qu'au moment du vote du budget.

Monsieur CHARTIER émet à son tour toutes ses réserves quant à l'information sur ce dossier et sur une éventuelle attribution de subvention tant en conseil municipal qu'en commission finances et lors de l'examen

des orientations budgétaires. Il estime que la communication sur le financement par la commune de projet a été défailante. Si les financements sollicités auprès des autres partenaires par l'association ne sont pas obtenus pour atteindre le budget global avancé par l'organisateur, la commune sera-t-elle amenée à verser une subvention complémentaire pour y parvenir ? Il remet en cause, non pas l'évènement, mais la participation budgétaire de la commune, le budget des années suivantes et le manque d'information sur l'inscription budgétaire de cette subvention de 25 000 €. Madame Margot MANNI le rejoint sur le manque de communication mais également sur le manque de présentation d'éléments techniques et organisationnels à engager pour cette manifestation.

Monsieur le Maire déclare qu'il aurait été peu approprié d'annoncer dans un budget qu'une subvention de 25 000 € serait allouée à une association nouvelle pour un évènement, sans avoir de certitude qu'il pourrait aboutir. Il répète que ce dossier connaît des évolutions chaque jour tant au niveau des financements que des autorisations administratives sollicitées.

Monsieur PANNIER confirme qu'il n'est pas prévu dans la convention d'objectifs d'abonder au budget de l'association au-delà des 25 000 € sollicités. Il indique par ailleurs pour répondre à une observation de Monsieur EZECHIEL au sujet d'éventuels avenants, que des avenants ne sont pas que financiers, ils peuvent aussi porter sur l'organisation du festival.

Monsieur MEIGNAN juge ce festival très favorablement sur le plan culturel, toutefois il déplore que les services techniques soient à nouveau sollicités alors qu'ils sont déjà en surcharge avec des travaux en souffrance.

Monsieur le Maire comprend cette position tout en précisant qu'il voit au travers de ce projet l'occasion pour le personnel technique et le service Evènementiel de démontrer tout un savoir-faire. Il estime que ce projet marquera dans les prochaines années une ouverture vers les clubs sportifs amateurs et permettra d'établir un lien avec la culture par le biais de conférences, rencontres avec des sportifs et écrivains sportifs.

Enfin, il déclare qu'il y a une opportunité à la fois touristique, culturelle et sportive à saisir pour Loire-Authion qui doit à travers la subvention envisagée, envoyer un signal positif à l'association sur la volonté communale d'accueillir cet évènement d'ampleur.

Le conseil municipal, par 34 voix pour et 11 abstentions (Mmes Christine DABIN, Hélène LE GUIADER, Barbara LEDUC-BARRÉ, Jeanne LEMOINE, Margot MANNI, MM Patrick CHARTIER, Jean-Louis EZECHIEL, André HOUET, Patrick MOREAU, Bernard PANNEFIEU et Pierre-Noël MEIGNAN), décide de verser une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association 1000<sup>ème</sup> de secondes et approuve les termes de la convention d'objectifs et de partenariat.

### **III - SOLIDARITÉ ET VIE LOCALE**

---

#### **Culture - Animations locales et touristiques**

##### **N°2022-05-06 : CESSION DU BATEAU LOIRE DE LUMIERE II**

Madame Myriam BÉRANGER, adjointe en charge de la culture et au tourisme, rappelle que la commune est propriétaire de deux bateaux, Loire de Lumière I, exploité par la Maison de Loire en Anjou et Loire de Lumière II. Elle indique que l'offre touristique de croisières ne fonctionne plus depuis 2 ans qu'avec le Loire de Lumière I.

Le deuxième bateau Loire de Lumière II a fait l'objet d'une proposition d'achat par une société basée à Saumur pour un montant de 40 000 € nets.

Le conseil municipal, unanime, approuve cette cession pour la somme de 40 000 € nets.

## **IV - AMÉNAGEMENT - CADRE DE VIE**

---

### **Urbanisme – Développement économique de proximité**

#### **N°2022-05-07 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) URBANISATION DU QUARTIER LES BAS JUBEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT-MATHURIN-SUR-LOIRE**

Monsieur PANNIER présente le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) dressé par Alter Cités arrêté au 31 décembre 2021.

Il rappelle que le quartier des Bas Jubeaux est situé au sud de la voie de chemin de fer, d'une superficie de 8 ha 60 a 98 ca. Le quartier est destiné à accueillir 92 logements dont 4 en accession-sociale et 20 en locatif social.

Avancement de l'opération au 31/12/2021

Au 31/12/2021, la totalité des études et travaux a été réalisée. Il reste 4 logements en PSLA à réaliser qui ont été confiés à Anjou Atlantique Accession depuis 2016 et dont le permis de construire a été obtenu. Le démarrage du chantier est prévu pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022. L'acte de rétrocession des emprises publiques a été signé avec la collectivité le 14 octobre 2021.

Aspects financiers de l'opération

Sur le plan financier, le bilan prévisionnel au 31 décembre 2019 est de 3 000 000 € HT en recettes et de 2 978 000 € en dépenses avec une participation d'équilibre de la commune de 50 000 € pour la prise en charge du chemin reliant la levée au nouveau quartier.

Après cet exposé, le conseil municipal unanime approuve le bilan au 31 décembre 2021.

#### **N°2022-05-08 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ZAC LE CLOS DE LA MOTTE - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CORNÉ**

Monsieur PANNIER présente le compte rendu annuel à la Collectivité (CRAC) dressé par Alter Cités arrêté au 31 décembre 2021.

Il rappelle que le quartier du Clos de La Motte est situé au Nord du centre-bourg de Corné d'une superficie d'environ 9 hectares. Il s'agit d'un quartier à vocation mixte, de 140 - 144 logements.

Avancement physique de l'opération

Au 31 décembre 2021, la quasi-totalité des études a été menée et les travaux réalisés. L'opération s'organise en 4 tranches.

La tranche 3 concerne le Clos Hodée, opération menée par la collectivité et réalisée par Angers Loire Habitat (29 appartements et 9 maisons en groupées locatifs sociaux) en partenariat avec Podeliha Accession.

La tranche 4 est réalisée par Carréneuf avec 32 logements en accession à la propriété.

Le terrain destiné à accueillir le groupe scolaire Les Moulins a été vendu à la commune pour l'euro symbolique.

Avancement financier de l'opération

Le bilan financier prévisionnel révisé des dépenses et des recettes s'établit à 3 416 000 € HT sans participation pour équilibre.

Au 31 décembre 2021, 3 262 000 € HT ont été dépensés et 2 782 000 € HT ont été encaissés.

A noter que le terrain vendu à Carréneuf était destiné préalablement à Système U qui avait versé un acompte de 65 000 €. Cette somme sera à lui reverser.

L'opération devrait être clôturée en 2023, à l'issue du délai de garantie des végétaux plantés.

Après cette présentation, le conseil municipal, unanime, approuve le bilan au 31 décembre 2021.



**N°2022-05-09 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) URBANISATION DU QUARTIER LE GRAND BOIS - LE GUÉ - LES FOURNEAUX - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD**

Monsieur PANNIER précise que les quartiers Le Grand Bois et Le Gué-les Fourneaux s'étendent à l'Est du bourg d'Andard de part et d'autre de la rue Jeanne de Laval sur une superficie d'environ 15 hectares. Il s'agit de quartiers à vocation mixte de 227 logements.

**Avancement de l'opération**

Au 31 décembre 2021, les études et travaux sont achevés, avec la réalisation de 2 aires de jeux. Toutefois, seules 2 ont été maintenues sur 7 prévues.

**Aspects financiers de l'opération au 31/12/2021**

Sur le plan financier, le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 s'élève à 8 089 000 € HT en dépenses comme en recettes, sans participation d'équilibre de la commune.

Il apparaît entre autres un résultat excédentaire de 1 125 000 € HT lié à un équipement public non réalisé et également à des travaux moins élevés que prévus et à des travaux non réalisés.

Les recettes sont quant à elles encaissées à 100%.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal unanime approuve le bilan au 31 décembre 2021.

**N°2022-05-10 : COMPTE RENDU D'ACTIVITÉS A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ZAC BUISSONS BELLES - GANTIERES - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur PANNIER présente l'état d'avancement de l'opération au 31/12/2021

**Programme**

Le projet d'urbanisation du secteur des Gantières et des Buissons Belles, d'une superficie d'environ 25 hectares, comprend la réalisation d'un quartier mixte à usage d'habitat et d'activités.

Le secteur devrait ainsi accueillir environ 305 logements dont environ 177 logements sur les Buissons Belles et 128 sur les Gantières.

**Avancement physique de l'opération**

Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics ont été approuvés par le conseil municipal le 5 janvier 2021.

Des fouilles archéologiques ont été réalisées sur environ 9 000 m<sup>2</sup> fin 2020. La tranche 2 ne fera l'objet d'aucune prescription complémentaire.

**Aspects financiers de l'opération**

Au 31 décembre 2021, 3 227 000 € HT ont été dépensés et 130 000 € encaissés.

Six emprunts garantis par la commune ont été contractés pour financer les études, les acquisitions foncières et la viabilisation de la 1<sup>ère</sup> tranche.

Le bilan prévisionnel révisé au 31 décembre 2021 s'élève 11 430 000 € HT en dépenses comme en recettes, sans participation d'équilibre de la commune. Il est en hausse par rapport au bilan approuvé de 2019 en raison de dépenses de travaux complémentaires et des frais de maîtrise d'œuvre en découlant. Les recettes de cession sont également en augmentation en raison de la hausse des prix de vente des lots libres de constructeurs et des terrains de la zone d'activités.

A l'issue de cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (M. Bernard PANNEFIEU), approuve le bilan au 31 décembre 2021.

**N°2022-05-11 : DÉNOMINATION DES VOIES DE LA ZAC BUISSONS BELLES - GANTIERES ET DE LA ZONE D'ACTIVITÉS - COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BRAIN-SUR-L'AUTHION**

Monsieur Grégoire JAUNEAULT expose qu'il convient de dénommer les voies de la ZAC Gantières - Buissons Belles et de la Zone d'Activités de la Lande Vaslin afin que chaque habitation bénéficie d'une adresse précise.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer les voies de la ZAC comme suit :

Rue Olympe de Gouges	Impasse Valentine Boutreux
Rue Gisèle Halimi	Impasse Marguerite Duras
Rue Camille Claudel	Impasse Barbara
Rue Florence Arthaud	Impasse Joséphine Baker
Rue Lucie Aubrac	Impasse Germaine Tillion
Rue Simone Veil	

et de dénommer la voie desservant la zone d'activités :

Rue de la Lande Vaslin

Monsieur Didier ROUGER se félicite que ces voies portent les noms de personnalités féminines ayant œuvré qui en faveur de la paix, qui en faveur d'avancées sociétales pour le droit de femmes. Il souhaiterait que les plaques de rues qui seront installées mentionnent également la fonction de ces personnalités.

**N°2022-05-12 : CESSION DE LA PARCELLE CADASTRÉE 004 ZL 556p LIEUDIT LA CHESNAIE - COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ANDARD**

Monsieur JAUNEAULT expose que la SAS PAMAL (supermarché SUPER U) d'Andard projette de réaliser des travaux de création d'un parking sur pilotis au-dessus du parking actuel, d'une voirie lourde pour accéder à la plateforme logistique par le rond-point de l'Espace Jeanne de Laval et d'un second bassin d'orage avec modification du premier bassin.

Il précise que ces travaux ne créent pas de nouvelles surfaces artificialisées mais pour être autorisés, la SAS PAMAL doit se mettre en conformité avec le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) qui impose un coefficient de pleine terre de 30%. Pour respecter cette disposition du PLUi, la commune propose de céder à la SAS PAMAL une partie de la parcelle agricole cadastrée 004 ZL 556 (environ 3 693 m<sup>2</sup>). Monsieur JAUNEAULT indique que le terrain sera laissé à la jouissance de la commune (occupation le cas échéant, exploitation et entretien).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à la SAS PALMAL une partie de la parcelle 004 ZL 556 (environ 3 693 m<sup>2</sup>) au prix de 0,30 €/m<sup>2</sup>. Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

**N°2022-05-13 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PRIMO-ACCÉDANTS**

Monsieur JAUNEAULT rappelle que par délibération en date du 1<sup>er</sup> mars 2022, le conseil municipal a approuvé l'aide aux primo-accédants pour l'accession sociale à la propriété sur un logement neuf ou ancien.

Une demande de subvention a été déposée par un couple primo-accédant et instruite par l'accueil logements d'Angers Loire Métropole.

Le conseil municipal, unanime, décide d'attribuer au propriétaire primo-accédant une subvention de 1 000 € pour financer son acquisition.

## **V - INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

---

Madame BÉRANGER fait part du spectacle « Cowboy ou indien ? » du Groupe Déjà prévu le samedi 7 mai à Bauné avec une possibilité de prise en charge par l'AICLA des jeunes enfants à qui il sera proposé une animation culturelle.

Elle évoque également une journée festive le 4 juin sur les bords d'Authion à Andard avec animations et spectacles autour de la biodiversité visant à valoriser les espaces naturels sensibles d'Andard et de Brain-sur-l'Authion.

Madame Danielle LEPAGE, maire déléguée de La Daguenière, informe que les repas des Aînés se sont clôturés le 23 avril à La Daguenière. Ces moments conviviaux sur l'ensemble des communes déléguées ont été très appréciés par les différents convives avec un réel plaisir de se retrouver.

Madame Sophie LEROY, adjointe en charge du vieillissement, fait part de la sortie découverte à destination des seniors le 19 mai et le 2 juin en fonction du nombre de participants.

Le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 7 juin 2022 à 20h.

## **VI- CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée à 23h15.